



## **PROCES-VERBAL**

### **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014**

Le Conseil Municipal de Vaunaveys-le-Haut, régulièrement convoqué le 4 avril 2014, s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 27  
Nombre de procurations : 02

**Étaient présents** : Mesdames Marie-Rose ALFARA, Isabelle COURANT, Nathalie COUSTOULIN, Claire DELEPAU, Bernadette FEGE, Anne GARNIER, Stéphanie LICATA, Martine MERMIER, Jeanine MURY, Agnès PORTIGLIATTI, Fabienne TROUCHET, Laurence VERNAY et Morgane VIVARAT et Messieurs Yves ARGOUD-PUY, Pascal BESESTY, Yannick DESGRANGE, Sylvain DIDIER, Yann ECHINARD, Daniel GARCIN, Marc ODRU, Charles PAILLET, Henri PELLEGRINELLI, Roger PHELIX, Jean-Yves PORTA, Jean RAVET.

**Pouvoirs** : Monsieur Claude GABELLE donne procuration à Monsieur Jean-Yves PORTA ;  
Monsieur René GARCIA donne procuration à Monsieur Pascal BESESTY.

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Morgane VIVARAT pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la séance du 30 mars 2014. Celui-ci a été mis à la disposition du Conseil municipal pour lecture.

#### **1- Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- *Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante au sein des bâtiments communaux (mise en œuvre du plan pluriannuel d'accessibilité des bâtiments communaux)*

La réalisation de la prestation concernant la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante au sein des bâtiments communaux (comprenant notamment la réalisation des visites de site, rédactions des rapports) est attribuée à SOCOBAT pour un montant de 4.367 € H.T.

- *Travaux d'entretien des espaces verts de la commune de Vaunaveys-le-Haut pour l'année 2014*

Les travaux d'entretien des espaces verts de la commune sont attribués au centre OZANAM pour un montant de 27.920,80 € TTC.

Monsieur GARCIN demande si le choix de ce prestataire a été effectué après consultation. Monsieur PAILLET indique qu'après consultation lancée par le passé, il apparaît que le centre OZANAM propose la prestation la moins onéreuse.

- ***Avenant n°1 au marché de travaux de restructuration du réseau de distribution d'eau potable haut service et renforcement du réseau d'eau potable et d'assainissement du centre Bourg***

Cet avenant a pour objet d'intégrer les modifications apportées au projet suite aux travaux menés par le S.I.E.R.G pour l'alimentation en eau potable de la commune.

**Montant des travaux :**

Montant du marché initial (tranche ferme et tranche conditionnelle) :	1.229.900 € H.T
Montant de l'avenant n°1 :	59.804,40 €H.T

***Nouveau montant du marché (en H.T) :*** **1.289.704,40 € H.T**

**2- Constitution des Commissions municipales et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle aux membres du conseil la possibilité pour le Conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Il est en outre nécessaire de désigner les membres du conseil siégeant au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).

Aussi, afin de permettre aux membres du Conseil municipal de débattre sur les différentes questions soumises au vote de l'assemblée communale, il est proposé la création de 12 commissions municipales.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion préparatoire au conseil et rassemblant l'ensemble des élus a eu lieu le jeudi 3 avril dernier sur la composition des commissions municipales.

Monsieur ODRU demande si les responsables de sous-commissions sont appelés à être associés à la sous-commission « finances » issue de la Commission « finances, économie, tourisme ».

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Au regard du document récapitulatif diffusé sur la composition des commissions, Monsieur ODRU s'étonne que Monsieur DIDIER ne soit pas désigné responsable de la sous-commission fleurissement malgré le souhait émis par ce dernier.

Monsieur le Maire et Monsieur ECHINARD indiquent que l'opération « commune propre » nécessite un élu référent qui pourrait être Monsieur DIDIER s'il le souhaite.

Monsieur le Maire précise en outre que les membres de commissions ont tous vocation à s'investir dans les travaux qui y sont menés.

Monsieur DIDIER informe les membres du conseil de sa demande de ne pas faire partie de la commission « environnement » dans la mesure où il ne lui ait pas confié la responsabilité de la sous-commission « fleurissement ».

Monsieur GARCIN demande si les membres de la commission « urbanisme » seront associés aux modifications potentielles du règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Monsieur le Maire lui confirme la compétence de cette commission s'agissant des procédures visant à modifier ou réviser le P.L.U.

La composition de ces commissions est détaillée ci-dessous :

- ***Equipements communaux***

Charles PAILLET (animateur), Henri PELLEGRINELLI, Morgane VIVARAT, Daniel GARCIN, Roger PHELIX, Anne GARNIER, Marc ODRU, Nathalie COUSTOULIN.

- ***Urbanisme***

Jean RAVET (animateur), Pascal BESESTY, Morgane VIVARAT, Claude GABELLE, Charles PAILLET, Henri PELLEGRINELLI, Daniel GARCIN, Martine MERMIER, Yves ARGOUD-PUY, Marc ODRU.

- ***Action sociale***

Anne GARNIER (animatrice), Bernadette FEGE, Jeanine MURY, Jean RAVET, Isabelle COURANT, Roger PHELIX, René GARCIA, Nathalie COUSTOULIN, Martine MERMIER.

- ***Jeunesse et sports, culture et patrimoine***

Isabelle COURANT (animatrice), Charles PAILLET (animateur patrimoine), Yannick DESGRANGE, René GARCIA, Bernadette FEGE, Fabienne TROUCHET, Roger PHELIX, Sylvain DIDIER.

- ***Infrastructures, sécurité, accessibilité***

Claude GABELLE (animateur), Yann ECHINARD (sous-commission accessibilité), Marc ODRU (sous-commission transports), Daniel GARCIN (sous-commission travaux), Jean RAVET, Stéphanie LICATA, Yann ECHINARD, Sylvain DIDIER, René GARCIA, Marc ODRU, Yves ARGOUD-PUY, Charles PAILLET, Henri PELLEGRINELLI.

- ***Vie des écoles***

Bernadette FEGE (animatrice), Isabelle COURANT, Fabienne TROUCHET, Yannick DESGRANGE, Laurence VERNAY, Yann ECHINARD, Sylvain DIDIER.

- ***Finances, économie, tourisme***

Pascal BESESTY (animateur développement économique), Marie-Rose ALFARA (sous-commission finances), Claire DELEPAU (sous-commission tourisme), Agnès PORTIGLIATTI (au titre de l'Office Thermal et Touristique d'Uriage), Charles PAILLET, Anne GARNIER, Bernadette FEGE, Isabelle COURANT, Claude GABELLE, Yves ARGOUD-PUY, Nathalie COUSTOULIN, Martine MERMIER, Henri PELLEGRINELLI + animateurs des commissions et des sous-commissions

- ***Environnement (fleurissement, déchets, risques naturels)***

Jean RAVET (sous-commission déchets), Agnès PORTIGLIATTI (sous-commission fleurissement), Henri PELLEGRINELLI (sous-commission risques naturels), Roger PHELIX, Morgane VIVARAT, Jeanine MURY, Charles PAILLET.

- ***Agriculture, forêt***

Henri PELLEGRINELLI (animateur), Roger PHELIX, Daniel GARCIN, Pascal BESESTY, Yves ARGOUD-PUY, Claire DELEPAU.

- ***Information, communication***

Agnès PORTIGLIATTI (animatrice), Yann ECHINARD, Stéphanie LICATA, Jean RAVET, Isabelle COURANT, Charles PAILLET, Jeanine MURY.

- **Démocratie participative**

Yann ECHINARD (animateur), Agnès PORTIGLIATTI, Laurence VERNAY, Pascal BESESTY, Claire DELEPAU, Anne GARNIER, Bernadette FEGE, Isabelle COURANT.

- **Ressources humaines**

Marie-Rose ALFARA (animatrice), Bernadette FEGE, Isabelle COURANT, Anne GARNIER, Agnès PORTIGLIATTI, Charles PAILLET.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** les membres énoncés ci-dessus pour constituer les Commissions municipales précitées ;
- **De désigner** les membres du Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S) : Jean-Yves PORTA (Président), Anne GARNIER, Bernadette FEGE, Jeanine MURY, Isabelle COURANT, Roger PHELIX, Nathalie COUSTOULIN, Martine MERMIER.

**Décision adoptée à l'unanimité (moins 6 abstentions : Yves ARGOUD-PUY, Nathalie COUSTOULIN, Claire DELEPAU, Sylvain DIDIER, Martine MERMIER et Marc ODRU).**

**3- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au Conseil municipal l'article 22 du Code des marchés publics, lequel énonce : « *Pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics de santé et les établissements publics sociaux ou médico-sociaux sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé. Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants : (...)* 3° *Lorsqu'il s'agit d'une commune de 3.500 habitants et plus, le Maire ou son représentant, président, et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (...)* ».

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De procéder** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, présidée par Monsieur le Maire.

**Membres titulaires**

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir : 5

	<b>Voix obtenues</b>
<b>Une seule liste</b>	27

**Proclame** élus les membres titulaires suivants :

A : Marie-Rose ALFARA ;

B : Claude GABELLE ;

C : Daniel GARCIN ;

D : Marc ODRU ;  
E : Charles PAILLET.

**Membres suppléants**

Nombre de votants : 27  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
Sièges à pourvoir : 5

	<b>Voix obtenues</b>
<b>Une seule liste</b>	27

**Proclame** élus les membres suppléants suivants :

A : Yves ARGOUD-PUY ;  
B : Pascal BESESTY ;  
C : Bernadette FEGE ;  
D : Anne GARNIER ;  
E : Roger PHELIX.

**4- Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de l'Office Thermal et Touristique d'Uriage (O.T.T.U)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le conseil qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Office Thermal et Touristique d'Uriage.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** Madame Agnès PORTIGLIATTI pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'Office Thermal et Touristique d'Uriage.

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il souhaite à terme une meilleure représentation de la commune au sein des instances de l'O.T.T.U.

Monsieur ARGOUD-PUY estime que Madame DELEPAU doit représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'O.T.T.U puisque cette dernière est responsable de la sous-commission « tourisme ». Monsieur ODRU souligne l'incohérence qui consisterait à désigner une autre élue que celle à qui est confiée l'animation de la sous-commission précitée.

Monsieur ECHINARD indique que le fait de s'abstenir sur le point concernant la constitution des commissions municipales n'est pas un acte politique de participation.

Il estime par ailleurs que le poste de représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de l'O.T.T.U doit être assumé par un membre du conseil issu de la majorité municipale compte tenu du « caractère politiquement sensible » de ce poste.

Madame DELEPAU souhaite être désignée au sein du Conseil d'administration de l'O.T.T.U par cohérence avec sa désignation comme animatrice de la sous-commission « tourisme ». Elle indique par ailleurs sa volonté de travailler de manière constructive avec l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire indique quant à lui que la représentante de la commune au sein de l'O.T.T.U peut être en situation d'engager financièrement la commune ; à ce titre, elle doit être issue de l'équipe municipale majoritaire.

Monsieur ODRU regrette que la candidature de Madame DELEPAU ne soit pas retenue et évoque la situation de certaines communes qui ont pu confier la responsabilité de la commission des finances à un élu de l'opposition.

***Décision adoptée à la majorité (6 voix s'étant portées sur la candidature de Madame Claire DELEPAU : Yves ARGOUD-PUY, Nathalie COUSTOULIN, Claire DELEPAU, Sylvain DIDIER, Martine MERMIER et Marc ODRU).***

**5- Désignation des délégués communaux (1 titulaire et 1 suppléant) à l'Espace Belledonne**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au Conseil municipal que la commune est adhérente à l'association Espace Belledonne, laquelle a pour objet de fédérer les communes et les acteurs socio-économiques de la chaîne de Belledonne autour d'un projet de territoire partagé.

En tant que membre de l'association Belledonne, la commune de Vaulnaveys-le-Haut est représentée au sein des instances de l'association par un délégué titulaire et un délégué suppléant qui siègent à l'assemblée générale et éventuellement au conseil d'administration et au Bureau.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** Monsieur Claude GABELLE délégué titulaire et Monsieur Marc ODRU délégué suppléant à l'Espace Belledonne.

***Décision adoptée à l'unanimité.***

**6- Désignation d'un délégué communal suppléant au Comité de programmation Leader de l'Espace Belledonne**

Monsieur Jean-Yves PORTA indique au Conseil municipal que la commune est membre du Comité de programmation Leader de l'Espace Belledonne depuis 2009.

Elle détient un siège de suppléant à cette instance, le titulaire de ce même siège étant la commune de Saint-Martin d'Uriage.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** Monsieur Yves ARGOUD-PUY délégué suppléant au Comité de programmation Leader de l'Espace Belledonne.

***Décision adoptée à l'unanimité.***

**7- Désignation de deux délégués communaux au Comité syndical du S.I.A.D.I (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Drac Inférieur)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du S.I.A.D.I.

A ce titre, la commune de Vaulnaveys-le-Haut est représentée au sein du Comité syndical du S.I.A.D.I par deux délégués – sans suppléant – conformément aux statuts du syndicat (arrêté préfectoral du 8 février 2012).

Ces délégués sont désignés, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe dans son article L.5211-8 que le Comité syndical se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection du Maire.

La désignation des délégués doit intervenir conformément aux articles L.5211-7 et 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
*« Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres ».*
- Article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
*« Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires. La décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires. Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7 ».*

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** Messieurs Claude GABELLE et Charles PAILLET délégués communaux au Comité syndical du S.I.A.D.I.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

**8- Désignation de deux délégués communaux au Comité syndical du S.I.E.R.G (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au Conseil municipal que la commune est membre du S.I.E.R.G.

A ce titre, la commune de Vaulnaveys-le-Haut est représentée au sein du Comité syndical du S.I.E.R.G par deux délégués – sans suppléant – conformément aux statuts du syndicat (arrêté préfectoral du 15 novembre 2013).

Ces délégués sont désignés, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe dans son article L.5211-8 que le Comité syndical se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection du Maire.

La désignation des délégués doit intervenir conformément aux articles L.5211-7 et 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
*« Les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres ».*
- Article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
*« Chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires. La décision d'institution ou une décision modificative peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants, appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires. Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil*

*municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7 ».*

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** Messieurs Claude GABELLE et Marc ODRU délégués communaux au Comité syndical du S.I.E.R.G.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

**9- Désignation des deux délégués communaux (1 titulaire et 1 suppléant) au S.E.D.I (Syndicat des Energies du Département de l'Isère)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, indique au conseil qu'en tant qu'adhérente au S.E.D.I, la commune de Vaulnaveys-le-Haut est représentée au sein du Comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement des Conseils municipaux, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Conseil syndical du S.E.D.I,

Considérant que le mandat des nouveaux représentants du S.E.D.I ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Conseil syndical du S.E.D.I,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du S.E.D.I,

Vu la délibération d'adhésion su S.E.D.I,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De désigner** Monsieur Claude GABELLE délégué titulaire et Monsieur Daniel GARCIN délégué suppléant représentant la commune au S.E.D.I.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

**10- Autorisation de signature d'une Convention culturelle avec les communes de Champ-sur-Drac, Claix, Jarrie et Vizille portant sur les mesures de financement de la manifestation « Les Intermèdes » des 5 et 6 juin 2014**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le Conseil municipal que les bibliothèques et médiathèques des communes de Champ-sur-Drac, Claix, Jarrie, Vaulnaveys-le-Haut et Vizille ont souhaité s'associer afin d'organiser une rencontre commune avec un éditeur.

Ce partenariat est né de la volonté de mutualiser leurs moyens, de partager leur expertise professionnelle sur la rencontre d'auteurs/d'éditeurs, d'élargir l'offre d'animation au public et de créer une synergie entre les différents lieux.

Ce partenariat autour de la lecture, intitulé « *Les Intermèdes* », mettra à l'honneur les éditions du Rouergue, et en particulier les collections « La Brune » et « Doado » en la présence de la directrice de collections, Sylvie GRACIA.

Cette manifestation se déroulera les 5 et 6 juin 2014.

Elle consiste en plusieurs rencontres avec Sylvie GRACIA dans différents lieux : au collège *Les Mattons* de Vizille jeudi 5 juin à 14h, à *La Locomotive* à Vizille jeudi 5 juin à 18h30, au collège *Le Clos Jouvin* de Jarrie le vendredi 6 juin à 14h, à la salle des fêtes du Bourg à Claix le vendredi 6 juin à 17h30.



En amont de cette rencontre, différentes actions sont déclinées par chaque bibliothèque : lecture à voix haute d'extraits des deux collections, présentations des ouvrages sélectionnés en cercles de lecture, ...

La commune de Claix assurera le portage des opérations en objet en tant que maître d'ouvrage afin de simplifier la gestion administrative et comptable de l'opération.

Le coût global de la manifestation n'excédera pas 3.700 €. Il intégrera l'ensemble des coûts liés à l'achat de livres des 5 bibliothèques concernées, au déplacement, à l'hébergement, la restauration et à la prestation culturelle de l'éditrice, ainsi qu'à l'organisation technique des deux journées.

La commune de Claix, en tant que maître d'ouvrage, se charge de déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère et transmettra aux communes tous les documents élaborés dans le cadre de la présente opération.

La répartition financière entre les communes participantes pour l'organisation de cette manifestation est la suivante : les bibliothèques se partagent les frais selon un prorata établi, sur la réalisation du nombre de manifestations sur leur territoire communal. Cette répartition sera appliquée sur un budget prévisionnel de l'organisation de la manifestation qui est le suivant :

Dépenses :

- Interventions sur les communes en action culturelle	= 450 €
- Interventions sur les communes en action éducative	= 450 €
- Communication	= 500 €
- Logistique (accueil, hébergement, restauration, Transport de l'intervenant)	= 400 €
- Frais de réception des rencontres	= 100 €
- Achat de livres de l'édition	= 1.800 €

**Total dépenses = 3.700 €**

Recettes :

- Participation commune de Vizille	= 516 €
- Participation commune de Claix	= 516 €
- Participation commune de Jarrie	= 516 €
- Participation commune de Champ s/Drac	= 151 €
- Participation commune de Vaulnaveys-le-Haut	= 151 €
- Subvention Conseil général de l'Isère	= 1.850 €

**Total recettes = 3.700 €**

Il est précisé qu'un bilan financier sera réalisé à l'issue de la manifestation et la commune de Claix établira les titres de recettes correspondant aux sommes dues par chacune des quatre communes équivalentes aux participations définies.

Si la participation du Conseil général n'est pas octroyée, les communes assumeront dans leur budget propre l'achat des livres correspondant (pour un montant de 1.800 €). Le total des dépenses sera par conséquent de 1.900 € (au lieu de 3.700 €).

Dans le cas où une subvention serait octroyée, la commune de Claix, maître d'ouvrage du projet, la percevra et s'engage à reverser aux autres communes, dès encaissement de la subvention, une somme correspondant au prorata de leur participation qui couvrira l'achat des livres, à savoir :

-Vizille = 28% de la subvention (516 €)

- Jarrie = 28% de la subvention (516 €)
- Claix = 28% de la subvention (516 €)
- Champ s/Drac = 8% de la subvention (151 €)
- Vaulnaveys-le-Haut = 8% de la subvention (151 €)

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer une Convention culturelle avec les communes de Champ-sur-Drac, Claix, Jarrie et Vizille portant sur les mesures de financement de la manifestation « Les Intermèdes » des 5 et 6 juin 2014.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

**11- Restructuration du réseau de distribution d'eau potable Haut-Service entre le réservoir du Roul et celui de Biaron - Régularisations foncières des servitudes de passage des canalisations (correctif et complément à la délibération n°2014/016/25-02 du 25 février 2014)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le Conseil municipal que dans le cadre de la restructuration du réseau de distribution d'eau potable dit du « Haut-Service » entre le réservoir du Roul et celui de Biaron, il est nécessaire de changer les conduites de distribution par la pose de nouvelles canalisations.

Il apparaît que ces nouvelles canalisations traverseront plusieurs parcelles privées, ce qui implique l'accord des propriétaires et des exploitants concernés et d'établir, d'un commun accord, les conventions de servitudes de passage correspondantes en bonne et due forme.

Zone concernée par la pose d'un PEHD 225 mm par « éclatement » de la conduite existante :

Numéros parcelles cadastrales	Noms	Prénoms
AD 443	LOTITO	Laurent et Nunzia
AD 444	DE PALMA	Arthur et Antoinette
AD 445	LEYSSIEUX BOURSEUL	Roger, Marie Stéphane
AE 472	CHAPAND	André
AE 474	BLANC	Alice
<del>AE 681</del>	<del>Consorts PLANÇON</del>	<del>Marie, Jérôme, Ludovic</del>
AE 468	LEYSSIEUX	Roger
AD 18	Succession RAFFIN-PEYLOZ : PEILLAUD née SORREL VALLIER née SORREL GOTTI née SORREL SORREL RIBOUD DE BERNON née RIBOUD POUCHOT-ROUGE née PATUREL	Lucienne Odette Denise Marcel Bernard Nicole Aline

Zone concernée par la pose en tranché d'une nouvelle conduite en PEHD 225 mm :

Numéros parcelles cadastrales	Noms	Prénoms
AC 370	Consorts RIBOUD	Bernard, Nicole, Axelle
AC 371	Succession PICOT	Gilbert
AC 372	CHAPAND	Jacques et Janie
AC 369, AC 373, AC 431, AC 607	DE BERNON	Thomas

*En gris : les propriétaires qui ont signé la convention*  
**En gras** : les parcelles ajoutées à la liste de la délibération du 25-02-2014  
*Consorts PLANÇON non concernés par la liste de la délibération du 25-02-2014*

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De décider** d'établir une convention de servitude de passage avec les propriétaires énumérés dans le tableau ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette fin : conventions de servitudes de passage, actes administratifs, actes authentiques, actes de procédure d'expropriation ou de servitudes, actes d'acquisition, conventions d'indemnisation pour les exploitants et les dégâts de travaux.

*Décision adoptée à l'unanimité.*

## **12- Questions diverses**

Monsieur Jean-Yves PORTA évoque les points suivants :

- La constitution des différents groupes d'élus au sein de la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole (La Métro). La commune de Vaulnaveys-le-Haut fait aujourd'hui partie du groupe dit « des petites communes » (moins de 4.000 habitants). Il propose une réunion privée des membres du Conseil municipal au cours de la semaine prochaine afin que soit définie la position de la commune (qui pourrait être de demeurer au sein du groupe des petites communes ou de rejoindre un autre groupe apolitique, celui des non-inscrits). Monsieur PORTA indique également qu'il adressera au Président de la Métro une lettre de démission de son mandat de conseiller communautaire ; il sera remplacé par Monsieur Jean RAVET dans cette fonction.
- Dans le cadre des travaux menés notamment par le S.I.E.R.G, une visite des sites concernés par les réfections de surface restant à effectuer, ainsi que sur les reprises des réfections effectuées à la fin de l'année 2013, aura lieu le vendredi 18 avril prochain à 9h avec le cabinet Rés'O Conseil, maître d'œuvre.
- La date du prochain Conseil municipal est prévue le jeudi 15 mai 2014 à 20h.
- A la demande de plusieurs élus, une rencontre des élus avec le personnel municipal est proposée le 22 avril prochain à 18h30 en Mairie.

Monsieur ODRU sollicite des précisions sur les mesures correctives envisagées par la Métro, suite à l'enquête publique concernant le fonctionnement du broyeur à déchets situé au sein de la déchèterie de Vaulnaveys-le-Haut.

Le service en charge de ce dossier au sein de la Métro sera saisi à cette fin.

Par ailleurs, Monsieur ODRU demande s'il est prévu que les commissions de la Métro soient « ouvertes » aux élus municipaux.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur DESGRANGE souhaite connaître la position de la municipalité sur sa participation financière pour la réalisation de courts de tennis couverts pour le Tennis Club d'Uriage dont le siège est basé à Saint-Martin d'Uriage (participation de l'ordre de 120.000 à 150.000 €).

Monsieur le Maire répond qu'il reviendra à la commission compétente d'étudier cette question mais précise que cet investissement n'est pas aujourd'hui programmé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

## Conseil municipal du 10 avril 2014

### Délibérations

2014/036/10-04	Constitution des Commissions municipales
2014/037/10-04	Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
2014/038/10-04	Désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de l'Office Thermal et Touristique d'Uriage (O.T.T.U)
2014/039/10-04	Désignation des délégués communaux (1 titulaire et 1 suppléant) à l'Espace Belledonne
2014/040/10-04	Désignation d'un délégué communal suppléant au Comité de programmation Leader de l'Espace Belledonne
2014/041/10-04	Désignation de deux délégués communaux au Comité syndical du S.I.A.D.I (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Drac Inférieur)
2014/042/10-04	Désignation de deux délégués communaux au Comité syndical du S.I.E.R.G (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise)
2014/043/10-04	Désignation des deux délégués communaux (1 titulaire et 1 suppléant) au S.E.D.I (Syndicat des Energies du Département de l'Isère)
2014/044/10-04	Autorisation de signature d'une Convention culturelle avec les communes de Champ-sur-Drac, Claix, Jarric et Vizille portant sur les mesures de financement de la manifestation « Les Intermèdes » des 5 et 6 juin 2014
2014/045/10-04	Restructuration du réseau de distribution d'eau potable Haut-Service entre le réservoir du Roul et celui de Biaron - Régularisations foncières des servitudes de passage des canalisations (correctif et complément à la délibération n°2014/016/25-02 du 25 février 2014)

### Signatures

Nom	Prénom	Fonction	présence	signature
PORTA	Jean-Yves	Maire	présent	
PAILLET	Charles	1 <sup>er</sup> Adjoint	présent	
RAVET	Jean	2 <sup>ème</sup> Adjoint	présent	
GARNIER	Anne	3 <sup>ème</sup> Adjointe	présente	
COURANT	Isabelle	4 <sup>ème</sup> Adjointe	présente	
GABELLE	Claude	5 <sup>ème</sup> Adjoint	absent	X
FEGE	Bernadette	6 <sup>ème</sup> Adjointe	présente	
BESESTY	Pascal	7 <sup>ème</sup> Adjoint	présent	
ALFARA	Marie-Rose	conseillère municipale	présente	
ARGOUD-PUY	Yves	conseiller municipal	présent	
COUSTOULIN	Nathalie	conseillère municipale	présente	
DELEPAU	Claire	conseillère municipale	présente	
DESGRANGE	Yannick	conseiller municipal	présent	
DIDIER	Sylvain	conseiller municipal	présent	
ECHINARD	Yann	conseiller municipal	présent	
GARCIA	René	conseiller municipal	absent	X
GARCIN	Daniel	conseiller municipal	présent	
LICATA	Stéphanie	conseillère municipale	présente	
MERMIER	Martine	conseillère municipale	présente	
MURY	Jeanine	conseillère municipale	présente	
ODRU	Marc	conseiller municipal	présent	
PELLIGRINELLI	Henri	conseiller municipal	présent	
PHÉLIX	Roger	conseiller municipal	présent	
PORTIGLIATTI	Agnès	conseillère municipale	présente	
TROUCHET	Fabienne	conseillère municipale	présente	
VERNAY	Laurence	conseillère municipale	présente	
VIVARAT	Morgane	conseillère municipale	présente	